

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.068

**Subventions aux
associations
culturelles
partenaires du
festival Mars en
Braconne 2020**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.068**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BOUCHAUD

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES PARTENAIRES DU FESTIVAL MARS EN BRACONNE 2020

La 17ème édition du festival pluridisciplinaire et itinérant « Mars en Braconne » se tiendra du 11 au 29 mars 2020.

Dans le cadre de sa programmation tout public, cet évènement se déroulera sur les communes d'Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Gond-Pontouvre, Jauldes, La Couronne, Marsac, Ruelle-sur-Touvre, Soyaux, Voeuil-et-Giget, Mouthiers-sur-Boëme et Vindelle.

Le festival « Mars en Braconne » s'organise en partenariat avec les associations locales. Celles-ci assurent :

- les repas des artistes et des organisateurs,
- la décoration, l'agencement et le rangement de la salle de spectacles.

Afin de mener à bien les actions réalisées à ce titre, il est proposé que GrandAngoulême verse à chaque partenaire une subvention couvrant les frais engagés selon le tableau ci-dessous soit :

- 12 € par repas et par personne ;
- un forfait de 300 € pour la décoration des salles de spectacles.

Nom de l'association	Prise en charge	Montant
Jauldes Animations Loisirs	Accueil de 2 spectacles	612 €
Brie Loisirs et culture – section bibliothèque	Accueil d'1 spectacle	400 €
Les Joggeurs Briauds	Accueil d'1 spectacle	312 €
Comité des fêtes de Champniers	Accueil de 2 spectacles	840 €
Comité des fêtes de Balzac	Accueil de 2 spectacles	984 €
Comité des fêtes de Marsac	Accueil de 2 spectacles	648 €
Comité des fêtes de Vindelle	Accueil de 2 spectacles	600 €
Culture Loisirs du Rodin	Accueil d'1 spectacle	360 €
TOTAL		4 756 €

Une convention passée entre GrandAngoulême et chaque association précise les modalités du partenariat, la somme versée ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 6 février 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement des subventions aux associations partenaires du 17^{ème} festival de Mars en Braconnne pour un montant total de 4 756€ et réparti conformément au tableau ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 février 2020	<u>Affiché le :</u> 21 février 2020